



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Objet : Délégation de fonctions à un Conseiller Municipal Délégué – Madame Christelle FELGUEIRAS épouse FOLLIARD

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant que pour la bonne administration des activités communales, il convient de donner délégation à Madame Christelle FELGUEIRAS épouse FOLLIARD.

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du 1^{er} mai 2026, Il est donné délégation à Madame Christelle FELGUEIRAS épouse FOLLIARD, Conseillère Déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- L'hygiène des établissements scolaires et la santé publique infantile

A ce titre, elle assurera :

- La gestion courante des dossiers relevant de la compétence « hygiène des établissements scolaires et la santé publique infantile »
- La représentation de la commune dès lors que le sujet porte sur la compétence « hygiène des établissements scolaires et la santé publique infantile »

Article 2 : Le présent arrêté de délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées et n'accorde pas de délégation de signature.

Article 3 : Madame Christelle FELGUEIRAS épouse FOLLIARD exercera cette fonction auprès de Madame Marie-France VOISIN, 2^{ème} Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télérecours accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée. Une ampliation sera également transmise :

- Au représentant de l'Etat
- Au comptable public

Fait à Loison-sous-Lens, le 28 avril 2026.

Notifié à l'intéressée le 28/04/26
H. Folliard



Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI